

19

CONTRIBUTIONS D'ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Association de parents d'enfants accidentés par strangulation (APEAS)

Association des accidentés de la vie (FNATH)

Association française de normalisation (Afnor)

Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)

Association pour l'information et la défense des consommateurs-salariés CGT (Indecosa-CGT)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Calyxis Pôle d'expertise du risque

CHU Necker-Enfants malades

Collectif Génération glisse protection

Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)

Confédération syndicale des familles (CSF)

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Familles de France

Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (Gresel)

Groupement des entreprises mutuelles d'assurance – Prévention (Gema-Prévention)

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

Institut de veille sanitaire (InVS)

Union fédérale des consommateurs – Que choisir (UFC-Que Choisir)

Union féminine civique et sociale (UFCS)

Association de parents d'enfants accidentés par strangulation (jeudufoulard.com)

Françoise Cochet, présidente

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Il est grand temps d'accorder une plus large place à la prévention des accidents de la vie courante. Parmi ces accidents figurent depuis des lustres, ceux qui ont été déclarés en tant que tels – car aucune explication n'avait pu être envisagée par méconnaissance du phénomène – et qui concernent les décès ou handicaps plus ou moins lourds, consécutifs à des « jeux d'évanouissement » largement répandus chez les enfants, adolescents et jeunes adultes. Ces « jeux » consistent à contrarier les systèmes respiratoire et circulatoire cérébraux par diverses manipulations au niveau du sternum ou du cou, le plus souvent après une hyperventilation, entraînant une syncope expérimentale, parfois renouvelée plusieurs fois par jour. Le désir d'explorer cet état de conscience amène certains jeunes à pratiquer en solitaire. Le moyen utilisé est alors un lien, enroulé autour du cou et relié à un support, parfois formant une boucle dans laquelle seul le haut du larynx est engagé. Les risques encourus vont de la destruction des cellules cérébrales par hypoxie à la mort par arrêt cardiaque ou par anoxie.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Le silence observé pendant des décennies n'a pas enrayé la transmission de telles pratiques d'une génération à l'autre, les conséquences dramatiques n'ont pas été dévoilées aux jeunes, avides de pratiquer des « expérimentations amusantes » proposées « en toute innocence ».

En octobre 2000, l'existence de cette dangereuse activité a été dévoilée pour la première fois au grand public par un article du *Figaro* (18 octobre 2000). Une circulaire

ministérielle a été envoyée à l'ensemble des recteurs d'académie le 23 octobre 2000 (sous administration Jack Lang). Une deuxième circulaire date du 9 octobre 2003 (sous administration Xavier Darcos). Une troisième date de juin 2007 (idem). Les ministères de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, de la Justice et de l'Intérieur ont été interpellés ; plusieurs questions ouvertes ont été posées par certains sénateurs et députés. Aujourd'hui, bien que l'APEAS ait mis à disposition des documents d'information et des méthodes de prévention qui se sont révélés efficaces, le message n'a pas atteint l'ensemble des familles, des professionnels, des établissements scolaires ou périscolaires. Il y a encore des gens cultivés qui ignorent l'existence du « jeu du foulard ». Les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas conduit à une réelle prise en charge de cette pratique par les institutions : à ce jour, elle est encore « tabou » et tue chaque jour en France et ailleurs dans le monde des enfants et des adolescents.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Les actions prioritaires à engager sont la formation des professionnels de prévention, l'information des adultes (parents et éducateurs, personnels de santé et de l'enfance), et la prévention auprès de la jeunesse. Il faut signaler à l'attention du consommateur l'utilisation fréquente, par les adeptes de cette pratique, du barreau supérieur de l'échelle des lits superposés, des tringles de penderie et des poignées de porte ou de fenêtre. La présence d'un lien dans un endroit inhabituel doit poser question et susciter un véritable dialogue, les jeunes ayant facilement réponse à tout. La surveillance des enfants dans une aire de jeux de type agrès avec cordes devrait être particulièrement attentive. Certains livres pour enfants sont malheureusement incitatifs, et

devraient être supprimés des bibliothèques familiales ou publiques, *Jouer des pieds à la tête* et *Jeux zen* (Nathan), *L'Île du roi lézard* (Collection « Un livre dont vous êtes le héros », Folio Junior), *Nœuds malins* (Casterman). Des objets dangereux, tels les « yoyo gluants » qui avaient été interdits, ont parfois été retrouvés sur le marché, d'où il serait plus qu'avisé de les retirer.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

L'APEAS, qui assume la prévention avec ses moyens associatifs, souhaite vivement convaincre les pouvoirs publics de mettre sur pied une véritable campagne et d'engager une recherche de santé publique sur un fléau qui touche l'ensemble des pays européens, mais aussi les États-Unis, le Canada, le Mexique, l'Égypte, l'Inde.

Arnaud de Broca, secrétaire général

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

D'une manière générale, dans notre pays, la prévention reste le parent pauvre de la santé publique. Il en est donc malheureusement fort logiquement de même pour les accidents de la vie courante. Pourtant dans ce domaine, et peut-être plus que dans d'autres, la prévention permettrait sans nul doute de limiter les accidents, ainsi que leurs effets en termes de décès, de handicap et au bout du compte de conséquences sur la vie familiale et socioprofessionnelle de milliers de personnes. Il est donc indispensable que la prévention des accidents de la vie courante devienne une grande cause nationale, et qu'au-delà des activités de quelques associations ou structures, elle intéresse notre pays dans son ensemble.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

La prise de conscience de cet enjeu me semble très tardive, et les politiques publiques sur le sujet s'en ressentent. Cela ne fait pas très longtemps que de grandes campagnes d'information et de sensibilisation sont menées sur la question des accidents de la vie courante, mais la plupart du temps elles se sont faites en dehors de l'appui des gouvernements. Les documents élaborés par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé sont souvent de grande qualité, clairs et faciles d'utilisation, mais on peut regretter qu'ils ne soient pas davantage diffusés. Les politiques en la matière nous semblent donc trop timides, pas assez ambitieuses et exigeantes. Même si les mesures n'ont bien évidemment rien à voir, nous aimerions voir en ce domaine la même volonté politique et nationale que pour la prévention des accidents de la route.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Plusieurs actions devraient être menées. Il nous semble tout d'abord que nous devrions améliorer dans notre pays la connaissance, notamment en termes de nombre et de répartition, des accidents de la vie courante. Si des progrès notables ont été réalisés ces dernières années, il faut aller encore plus loin. Il est indispensable qu'un véritable outil de recueil de données puisse être mis sur pied. Cela peut prendre du temps, mais il est indispensable que cet outil existe et que nous puissions enfin bénéficier de chiffres solides et fiables, qui permettront de délimiter de manière plus précise le champ des actions devant être menées. Au-delà, nous devons engager les responsables politiques à s'impliquer pleinement dans ce domaine afin d'affirmer clairement qu'il n'est pas normal qu'autant d'accidents évitables aient encore lieu chaque jour dans la vie courante.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

La FNATH croit beaucoup en la vertu de l'exemple. C'est pourquoi elle développe tout au long de l'année des actions de prévention, que ce soit dans les écoles ou dans les maisons de retraite, comme des journées d'information et de débat à partir de l'expérience de personnes directement concernées. Nous continuerons donc à mener ces actions de prévention, mais aussi à participer autant que possible à cette prise de conscience indispensable des politiques et du grand public.

Olivier Peyrat, directeur général

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

La prévention des accidents doit rester une priorité de la politique de protection des consommateurs. Si de nombreuses avancées ont été réalisées dans ces domaines, les facteurs conditionnant l'environnement de la consommation en France ont profondément évolué ces dernières années. Parmi les évolutions les plus significatives, il convient de noter l'apparition permanente de nouvelles offres de produits intégrant souvent de nouvelles technologies ; le développement de loisirs à risques ; le développement des services ; le développement des achats sur Internet ; le vieillissement de la population ; la mondialisation des échanges ; les difficultés de contrôle des produits et des services sur le marché ; ou encore la perte de professionnalisme de certaines professions, ainsi qu'une difficulté à transmettre les savoirs et les comportements à moindres risques au sein de notre société. Toutes ces évolutions du contexte constituent autant d'éléments de déstabilisation, de changement de pratiques ou de repères qui justifient de maintenir une politique forte de prévention des accidents. Cette politique devra par contre évoluer, notamment en ce qui concerne la place et le rôle de chacun des acteurs et des outils contribuant à la prévention des accidents de la vie courante. Il faut rechercher une meilleure synergie et une meilleure complémentarité entre les acteurs et les outils disponibles. Ainsi, le recours plus systématique et de façon homogène à des outils comme la normalisation, la codification collective et volontaire de bonnes pratiques, et la certification devrait être encouragé. Bien gérés, ces outils permettent de venir en appui ou en complément à la réglementation.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

La puissance publique et les partenaires ont mené depuis de nombreuses années des politiques très actives de prévention des accidents et ont fortement contribué à l'amélioration de la sécurité des produits ainsi qu'à une sensibilisation de beaucoup d'acteurs. Ainsi de nombreuses réglementations européennes ou nationales : directive générale sécurité des produits (DGSP), directives sectorielles : jouets, équipements de protection individuelle (EPI), et des actions normatives variées ont été mises en œuvre avec l'appui de la DGCCRF ou de la CSC.

Au niveau français, à titre d'exemples, des initiatives comme les décrets sur les articles de puériculture et sur les buts mobiles contribuent à prévenir les accidents. De tels dispositifs de nouvelle approche à la française, fixant dans le cadre réglementaire des exigences essentielles de sécurité et renvoyant à la normalisation le soin de codifier les bonnes pratiques, devraient être plus développés. Citons cet autre exemple : fin 2007, les deux normes relatives à l'entretien des chaudières, dans lesquelles la détection du monoxyde de carbone a été ajoutée à la liste des contrôles à effectuer, devraient également contribuer à réduire le nombre d'accidents mortels et les séquelles graves. En parallèle, les campagnes de sensibilisation se sont accrues et ont fait passer auprès de cibles variées les préoccupations de prévention. Cette politique de communication doit être poursuivie sans relâche.

Au-delà de réussites appréciables – comme la quasi-généralisation du port du casque –, il est néanmoins nécessaire de faire le constat que les politiques menées encore aujourd'hui tiennent insuffisamment compte du

nouveau contexte dans lequel doivent être inscrites les politiques publiques. Ainsi, trop de textes sont encore produits selon des approches sectorielles et parfois très disparates sans qu'il existe réellement les moyens d'en assurer les adaptations régulières aux besoins, et sans qu'existent les moyens d'en contrôler la bonne application sur le terrain. Par ailleurs, la prise en compte des conséquences, liées à l'internationalisation des échanges ou encore à la fixation des règles de sécurité, semble insuffisamment perçue.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Tout en maintenant une forte orientation politique en matière de communication et de sensibilisation, une réflexion devrait être engagée pour optimiser le rôle et les moyens des différents acteurs contribuant à la prévention d'accidents.

Parmi les réflexions prioritaires à mener : une coordination accrue des actions entreprises par les nombreux ministères – la grande diversité des ministères concernés de près ou de loin par les questions de prévention des accidents rend difficile la coordination des actions mais surtout la mobilisation nécessaire afin de réduire les

accidents. Certains thèmes peuvent être totalement marginaux par rapport aux priorités d'un ministère ; une optimisation des complémentarités entre réglementation et normalisation et un recours accru à cette dernière ; un accroissement des mesures de contrôle avec un recours accru aux contrôles mis en œuvre dans des démarches de certification.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Afnor souhaite poursuivre son investissement dans le domaine de la normalisation et de la certification afin de maintenir le niveau de sécurité et de contrôle des produits indispensable pour réduire les accidents, particulièrement dans les nouvelles activités à risques. Afnor est disponible pour étudier les possibilités d'une nouvelle approche réglementaire à la française dans ce domaine. D'une façon plus sectorielle, Afnor est prête à participer à la mise en place d'actions de prévention dans des domaines nouveaux tels que ceux de liés au vieillissement de la population, aux développements des services (la location, par exemple), aux conséquences des achats de produits sur internet, ou encore à l'usage croissant de produits professionnels par les particuliers ou à toute autre activité jugée prioritaire.

Marc Lagae, président

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Vu le nombre d'accidents de la vie courante touchant les personnes les plus fragiles, la prévention doit être une priorité. Il faut d'abord définir de manière claire le périmètre des accidents de la vie courante, se doter de moyens pour recenser efficacement ces accidents, leur cause et les catégories de victimes. Ainsi, des actions de sensibilisation, par type de population, pourront être menées. Des moyens financiers pour mener à bien ces campagnes de sensibilisation devront être trouvés, et des partenariats sont à rechercher pour toucher le plus grand nombre de personnes, et particulièrement les plus fragiles (enfants, personnes âgées, porteuses d'un handicap...).

Parmi ces partenaires, relevons l'Éducation nationale, mais aussi les mouvements d'éducation populaire, les associations, les structures accueillant des personnes âgées, etc. Par ailleurs, ces projets devront inclure l'intervention de professionnels compétents et formés. Nous pensons qu'une bonne sensibilisation passe forcément par la formation des personnes tout au long de leur vie (à l'école, au centre d'animation, en camps de vacances, au lycée, à l'université, au travail...). Enfin, les professionnels (marques, enseignes) devraient également être associés à ces campagnes de sensibilisation (magasins de bricolage, fabricants de piscines, fabricants d'équipements en sports et loisirs, par exemple), mais aussi les pouvoirs publics.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Les actions menées jusqu'à présent dans ce secteur sont positives, car bien relayées par les médias. Cependant,

nous considérons qu'elles sont trop ponctuelles. Une fois diffusé, le message est aussitôt oublié. La communication à elle seule ne peut suffire pour des actions de prévention efficaces. Celles-ci doivent, selon nous, être complétées par des actions éducatives visant à prévenir les accidents de la vie courante. L'affichage dans les lieux d'accueil du public pourrait être un moyen de communication profitable, la création d'outils pédagogiques également. Toutes ces actions sont, d'après nous, complémentaires.

Quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Travailler en partenariat pour l'élaboration d'outils efficaces visant à former des relais éducatifs sur l'ensemble du territoire ; rendre systématique l'éducation sur ces sujets ; associer les professionnels dans l'élaboration de ces outils pédagogiques, et cibler efficacement la population destinataire des messages ; enfin, trouver des moyens pour pérenniser les actions dans le temps.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

L'ALLDC est membre de la fédération nationale Léo-Lagrange, qui forme chaque année entre 10 000 et 15 000 animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs. Nous pourrions créer des outils pédagogiques sur ce thème de la prévention des accidents de la vie courante à utiliser par nos structures qui forment les animateurs et les directeurs. D'autres outils pourraient par ailleurs être créés à destination du public final accueilli dans nos structures (associations de jeunes, maisons de quartier, CLSH, centres sociaux...).

Indecosa-CGT

Association pour l'information et la défense des consommateurs-salariés CGT (indecosa.cgt.fr)

Arnaud Faucon, *secrétaire national*

Pour l'association de défense des consommateurs Indecosa-CGT, la prévention des accidents de la vie courante doit être reconnue au même titre que les grandes campagnes de prévention nationale. En effet, dans certains cas, ces accidents prennent des proportions considérables. Par exemple, l'ostéoporose chez les personnes âgées, c'est chaque année environ 35 000 fractures du poignet, 40 000 à 70 000 fractures vertébrales, 50 000 fractures du col du fémur (20% de mortalité chez les femmes de plus de cinquante ans).

Notre regard est critique parce qu'il n'y a pas assez d'interaction entre les associations, le secteur sanitaire et social et les pouvoirs publics dans ce domaine. De plus, les budgets et le suivi des actions ne sont pas toujours au rendez-vous.

Actuellement, nous sommes en pleine réflexion sur l'autonomie des personnes âgées, notamment sur la prévention des chutes. Aujourd'hui, les conditions de vie de nos aînés changent, il est donc indispensable de s'adapter pour répondre aux nouveaux besoins. Le maintien à domicile permet d'avoir une vie sociale à part entière, mais il implique aussi des risques lorsque le logement n'est pas adapté.

Nous souhaitons travailler à une exposition sur la prévention des chutes dans le logement, avec des conseils d'aménagement du logement, et entamer des miniconférences auprès des associations de retraités ou des employés de maison.

Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les accidents de la vie courante interviennent là où, le plus souvent, nous pensons être en sécurité : à la maison, à l'école, sur un terrain de jeux. Chaque année, on dénombre près de 11 millions d'accidents. Et 80% de ces accidents frappent des enfants de moins de quatre ans. Plus exposés, plus fragiles, ils sont davantage touchés.

Comment, au regard de ces chiffres accablants, ne pas plaider pour que, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la prévention des accidents de vie courante devienne une priorité nationale ? Outre un enjeu de santé publique majeur, la politique de prévention en la matière constitue une préoccupation essentielle et primordiale au regard du développement des enfants et de l'équilibre de la vie familiale.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Des progrès significatifs ont été réalisés, ces dernières années, en matière de normes de sécurité comme, par exemple, pour les bouchons de sécurité des produits ménagers ou pour les prises électriques empêchant les enfants de s'électrocuter. Mais au-delà des normes, il faut mieux informer sur les conditions strictes d'utilisation des jouets, des équipements domestiques, des articles de puériculture notamment, ainsi que sur les risques encourus, particulièrement par les enfants, si l'on déroge à ces exigences de sécurité.

Les campagnes de sécurité routière, de lutte contre le tabagisme et contre l'alcoolisme ou d'information sur le sida ont bénéficié d'une couverture médiatique importante et ont permis de réelles avancées en matière de prévention. Faisons de même avec les accidents de la

vie courante. D'autant que de très nombreux accidents pourraient encore être évités au moyen d'informations et de conseils sur la sécurité au domicile des familles.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

En complément d'une campagne médiatique, des actions d'information et d'animation spécifiques pourraient être organisées auprès des parents et des enfants pour qu'ils prennent davantage conscience des risques les plus fréquemment rencontrés (chutes, brûlures, électrocutions, étouffements ou asphyxies, noyades, intoxications...) dans leurs lieux de vie (cuisine, salle de bains, garage, jardin, piscine, etc.).

Cette sensibilisation pour prévenir les accidents pourrait être proposée dès le plus jeune âge dans les crèches, les haltes-garderies, les consultations de PMI, les écoles maternelles, puis dans les centres sociaux, les accueils de loisirs, les écoles primaires et les collèges. Dans ce sens, les enseignants, les personnels des établissements et services d'accueil du jeune enfant, les travailleurs sociaux, doivent eux aussi être davantage sensibilisés. Dans le cadre de leur formation professionnelle initiale et continue, des modules de « prévention des accidents de la vie courante » doivent être proposés.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre en ce domaine ?

Pour répondre aux attentes des familles, la branche Famille finance la création et le fonctionnement de structures et de services où les parents peuvent être accompagnés dans leur vie quotidienne afin de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et de favoriser l'épanouissement des enfants.

La prévention des accidents de la vie courante n'entre pas directement dans le champ de compétence de la branche Famille. Mais, les CAF participent à cette démarche par l'action de leurs travailleurs sociaux, notamment les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les conseillers en économie sociale et familiale qui peuvent prévenir des situations à risques en prodiguant des conseils aux parents.

Nous gagnerions tous à développer des partenariats entre les différents acteurs concernés par cette problématique, dont la CSC et l'INPES, afin d'optimiser la diffusion des bonnes informations et des bonnes pratiques de prévention auprès des professionnels et des familles. Nous y gagnerions tous, à commencer par les enfants !

Catherine Sztal-Kutas, directrice générale

Quelle place accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Sur la route, le nombre de vies sauvées en trente ans a spectaculairement diminué dès lors que la sécurité routière a été proclamée grande cause nationale. Les acteurs gouvernementaux, les entreprises privées, les structures de terrain et les associations ont travaillé ensemble. Les moyens financiers et humains nécessaires ont été engagés. Même si ce schéma n'est pas idéal, on peut se féliciter du résultat et espérer un même engagement pour les accidents de la vie courante. L'objectif est le même : diminuer la mortalité (près de 50 décès par jour). Il s'agit bien d'un enjeu de santé publique et, pourquoi pas, d'une grande cause nationale.

Quel regard porter sur les politiques menées jusqu'à présent ?

On déplore la faiblesse des moyens financiers alloués à la réduction des accidents domestiques et au-delà, on regrette la méconnaissance et le manque d'intérêt des acteurs politiques pour le sujet. Les actions ministérielles sont peu nombreuses et souvent engagées en ordre dispersé. Enfin, les actions de terrain réalisées par les associations sont peu visibles, peut-être par manque de moyens mais souvent par l'absence de relais au niveau national. Leur travail est souvent mal valorisé, voire parfois décrédibilisé, par les ministères.

Quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Le vote de la loi obligeant la pose de détecteurs de fumée dans l'habitat individuel est une priorité. Elle permettrait de diminuer significativement le nombre de morts par incendie domestique (en référence aux pays européens ayant adopté une loi similaire). En parallèle de cette loi,

une grande campagne d'information des populations (avec relais de terrain efficaces) sur l'intérêt du dispositif, les conditions de son installation et de son entretien, est indispensable.

Enfin, coordonner les actions et les acteurs (privés et publics) pour fédérer les initiatives et renforcer les moyens humains, financiers et techniques assurerait la cohérence et l'efficacité. Pour cela, la création d'une nouvelle structure ou entité n'est pas utile. Il est en revanche nécessaire de désigner une structure de référence coordonnatrice au niveau ministériel (une tête de réseau) et de lui donner les moyens de travailler. Elle aurait en charge de valider les informations et de les compiler, de commander des études pour fiabiliser les informations utiles aux décideurs et de les diffuser.

Quelles sont les initiatives prises dans le domaine ?

La mise en place d'un Observatoire des accidents de la vie courante, outil qui réunit des structures privées et publiques au sein d'une entité experte commune, l'association Calyxis. Il s'agit de l'enregistrement et de l'analyse des principaux accidents de la vie courante, issus des déclarations de sinistre recueillies par les mutuelles d'assurance (Macif, Maif et Maaf), déclarations que ces structures ont accepté de mettre en commun au service de la prévention. La connaissance de ces données en continu et la possibilité de mener des études longitudinales doivent permettre d'orienter les décisions prises (cela tout autant par les ministères, par les assureurs eux-mêmes, les associations de prévention ou tout autre acteur privé œuvrant dans le domaine). L'Observatoire des accidents de la vie courante a pour objectifs d'accroître et de partager la connaissance des accidents de la vie courante, c'est-à-dire suivre en permanence les évolutions, faciliter les études générales

ou détaillées, et apprécier les tendances. Il s'agit de faciliter l'accès à la connaissance par un outil fiable pour expertiser, réglementer, communiquer et prévenir les accidents de la vie courante.

La mise en place d'un portail internet unique présentant les initiatives en matière de risque à la personne : les initiatives de terrain sont souvent efficaces mais trop mal connues ou difficilement identifiées ; les actions nationales sont parfois mal relayées. Ainsi, la presse, les professionnels, le grand public trouveraient sur ce site toute l'actualité du domaine : tant en termes d'évènementiel que de message de communication ou encore de publication.

La mise en place d'une certification des personnes intervenant dans l'habitat : Calyxis va délivrer une certification (examen de validation des acquis d'expertise) permettant de valider les compétences des professionnels réalisant des diagnostics « sécurité » dans l'habitat individuel. Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire que ces professionnels s'appuient sur des référentiels pertinents afin de permettre aux familles de mettre en place des mesures de prévention adaptées et efficaces.

CHU Necker-Enfants malades

(Assistance publique Hôpitaux de Paris)

Dr Philippe Meyer, praticien responsable de l'unité de réanimation et de soins continus chirurgicaux pédiatriques

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les traumatismes demeurent, dans les pays développés, la première cause de mortalité et de handicaps chez les enfants de plus d'un an. Les accidents de la vie courante sont, particulièrement chez les enfants d'âge préscolaire, les causes les plus fréquentes de ces traumatismes graves. L'extrême diversité des mécanismes accidentels, regroupés sous le terme général d'accidents de la vie courante, rend l'élaboration d'une politique globale de prévention difficile. Seule une analyse précise des données épidémiologiques permet d'identifier des risques spécifiques à chaque mécanisme accidentel, et de proposer des mesures de prévention active adaptée. Il apparaît évident que, en prenant deux exemples extrêmes, l'obligation de mettre en place sur les récipients de produits ménagers des bouchons de sécurité ne va pas prévenir les chutes de grande hauteur et les défenestrations, et que, à l'inverse, l'installation de dispositifs de sécurité sur les fenêtres ne va pas prévenir l'ingestion accidentelle de produits toxiques.

Si l'appréhension du risque par les parents peut varier de façon considérable suivant les mécanismes accidentels, les particularités socioculturelles, et l'information délivrée aux populations à risque, il est cependant possible d'identifier des facteurs de risques communs, en particulier comportementaux, à la survenue d'accidents dans cette population (enfants de deux à six ans). Il est ainsi indispensable de baser une approche préventive efficace, à la fois sur : une bonne connaissance des données épidémiologiques, et des mécanismes lésionnels permettant de proposer des mesures de modification, de réglementation ou de normalisation des équipements ; et sur une analyse des risques comportementaux permettant de proposer une stratégie efficiente d'information,

d'éducation, et de communication visant à modifier les attitudes et les comportements de la population.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Si l'on considère les facteurs de risques comportementaux prédisposant les enfants d'âge préscolaire à un accident de la vie courante, on peut distinguer des facteurs endogènes.

L'enfant d'âge préscolaire perçoit mal un risque donné, ce n'est qu'avec la mise en place d'une socialisation qu'il peut appréhender concrètement un risque donné. Une peur concrète peut cependant être acquise à la suite d'une expérience désagréable. La perception du danger relève ainsi plus de l'acquis que de l'inné, et le rôle du réseau social et familial, en particulier dans la mise en place de la notion d'interdit, est prépondérant dans cet apprentissage.

Le développement physiologique incomplet rend l'enfant plus vulnérable. Sa petite taille, son immaturité sensorielle, surtout visuelle, sa faible force musculaire, et sa coordination motrice imparfaite, exposent l'enfant à des risques dans un environnement conçu pour les adultes, qui ne tient que très occasionnellement compte de ses besoins spécifiques. Le développement psychomoteur s'accompagne de curiosité et de désir de découverte, sources de danger, et l'acquisition de la marche augmente le risque d'exposition aux accidents. Le réflexe d'autopréservation qui se développe avec l'âge, peut être diminué par des facteurs environnementaux : conflits, séparation familiale, angoisse de séparation, en particulier dans un contexte migratoire difficile, ou spécifiques : personnalité de l'enfant (agressivité, hyperactivité, recherche du risque), sexe (le risque de

survenue d'un accident est multiplié par 1,5 chez le garçon).

Ces caractéristiques de développement sont souvent méconnues et négligées par les parents qui, de ce fait, délèguent inconsciemment leur rôle d'évaluation et de prévention du risque accidentel, et négligent leur rôle de générateurs d'interdits. Si l'on considère les facteurs exogènes familiaux ou socioculturels (difficultés socio-économiques, absence de réseau social, bas niveau culturel des parents, familles dissociées, jeune âge des parents ou du gardien occasionnel, difficultés de repérage dans le monde moderne, problèmes linguistiques ne permettant pas la lecture de notices), ils sont retrouvés dans la majorité des accidents de la vie courante. Cependant, pour certains accidents, une population peut être ciblée comme à risque. C'est le cas, par exemple, des défenestrations et chutes de grande hauteur où, quel que soit le pays étudié, le risque paraît particulièrement élevé dans les populations de migration récente, à fortes difficultés socio-économiques et à réseau social peu développé. On peut, en tenant compte de ces différents éléments, dégager des points importants contribuant à la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace.

L'enfant d'âge préscolaire ne peut être considéré comme un acteur efficace de la prévention. L'appréhension d'un risque spécifique par les parents dépend de la hiérarchisation institutionnelle et médiatique du risque. Des priorités de prévention sont établies, variant suivant les pays, le type de société, les connaissances acquises d'un risque donné, son importance en termes de santé publique, etc. Cette hiérarchisation institutionnelle du risque a une influence considérable sur le ressenti de la population. Les grands médias relaient logiquement les éléments de prévention des risques propres aux milieux socioculturels majoritaires et ne ciblent pas toujours les

populations à risque, notamment migrantes, à travers leurs messages « grand public ».

Il peut sembler plus important, pour les populations migrantes, d'assurer une suffisance alimentaire, une prévention des maladies infantiles efficace, des conditions de vie stables, que d'imposer un comportement social, souvent très différent de celui du pays d'origine, tenant compte de la hiérarchisation institutionnelle des risques. Il est difficile, dans des populations qui ont été exposées à des risques permanents de manque de biens essentiels, de concevoir que la société à leurs yeux hautement protectrice, qui est devenue celle de leurs enfants, puisse, elle-même, engendrer des risques qui n'existaient pas dans leur pays d'origine. Un réseau social et associatif structuré est alors un élément fondamental de diffusion de l'information.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Il semble ainsi logique de privilégier une approche préventive intégrant : les données d'alerte fournies par les cliniciens ; les données épidémiologiques concernant les différents mécanismes accidentels permettant de dégager des facteurs de risques spécifiques et de définir l'importance du risque en termes de santé publique ; les messages d'information et de prévention adaptés aux populations à risque ; le relais de cette information par les réseaux socio-éducatifs ; les recommandations éventuelles concernant les modifications ou la réglementation à appliquer aux équipements en cause. Cette approche, nécessairement multidisciplinaire et multisectorielle, doit tenir compte de la multitude des facteurs de risque et des nombreuses circonstances d'apparition.

Nicole Vidal et Bruno Tennevin

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

La prévention, en amont, est l'ensemble des mesures prises pour empêcher un danger, un risque, un mal de survenir. Le secours, en aval, est l'aide ou l'assistance à quelqu'un, et suppose que la prévention n'a pas joué totalement son rôle, la personne ayant été confrontée au danger. La réponse s'impose ! D'autant que les causes des accidents de la vie courante sont généralement récurrentes. La prévention doit être menée avec une véritable volonté collective, des pouvoirs publics au dernier maillon de la sécurité, trop souvent impliqués directement ou indirectement dans le système économique. Dans une chaîne sécuritaire, chacun des acteurs joue un rôle spécifique qui doit rester sa priorité absolue. Pour cela, les moyens nécessaires doivent être mis à sa disposition (budget, logistique, encadrement, réglementation...).

Pour ce qui est des sports d'hiver, une place primordiale doit être accordée à la prévention car, outre les décès, plus de 35% des accidents entraînent une hospitalisation. Il faut considérer deux pratiques : sur pistes et en dehors des pistes (mais dans le domaine de la station). Sur pistes, la prévention première doit être sa parfaite mise en sécurité par les responsables, car l'utilisateur évolue en toute confiance sécuritaire. La prévention complémentaire à la charge de l'utilisateur sera le respect des dix règles de bonne conduite. En dehors des pistes, la prévention implique une absence totale d'incitations préalables et, sur le terrain, l'assurance que l'information sur les dangers inhérents à ces secteurs et leurs conséquences possibles est totalement comprise. Le pratiquant pourra alors se prémunir contre un danger en parfaite connaissance de ses conséquences.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées actuellement ?

Pour ce qui concerne la prévention des accidents dans les stations de sports d'hiver, notre regard est pragmatique : le lobbying économique l'emporte largement au détriment de la sécurité. Depuis 1997, nous nous heurtons continuellement : aux attitudes frileuses et fuyantes des instances et autorités décisionnelles (à part quelques exceptions) ; à la mauvaise foi et aux comportements conflictuels, voire agressifs, des responsables de la sécurité des pistes de ski ; au non-respect des avis de la CSC s'adressant aux professionnels de la sécurité ; à la quasi-inutilité des divers organismes recensant les accidents de façon relative, sans directives de retours d'expérience qui permettraient une amélioration de la prévention des accidents sur le terrain ; à l'interprétation partielle et partielle des bilans d'accidents ; à la priorité quasi absolue donnée aux secours plutôt qu'à la prévention ; à la publicité outrancière du hors-piste sans contrepartie d'astreintes de sécurité de la part des stations. Bref, nous assistons au cautionnement tacite de l'autogestion de la sécurité des domaines skiables, interdisant un contrôle extérieur et indépendant, contrairement à tous les autres concepts commerciaux ou industriels. De ce fait, les politiques actuelles se réduisent à l'observation d'une « cote d'alerte » inspirée par des pourcentages sous-évalués. Tant que tout sera ainsi faussé, aucune mesure efficace ne sera entreprise.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Nous considérons qu'une prévention efficace implique une mise en œuvre globale de nombreux moyens en interaction. Négliger certains en réduit significativement

les résultats. Ainsi, actuellement, la prévention des accidents de sports de glisse en stations n'exploite que le volet « comportement des pratiquants », parade prétendue contre l'impact des multiples incitations à la prise de risques ciblant les jeunes. Nous ne dédouanons en aucun cas les responsables locaux qui, de leur côté, exploitent ces incitations et rendent les comportements induits seuls responsables en cas d'accident.

Une action prioritaire serait une réflexion sur tous les moyens à mettre en œuvre, parmi lesquels : éradiquer tout ce qui incite à la prise de risques (publicités pernicieuses sur le hors-piste des stations et sur les matériels dits sauveteurs, reportages extrêmes...); créer un organisme d'état, distinct et indépendant des lobbyings, ayant pour but de vérifier l'efficacité sur le terrain de la mise en sécurité des secteurs accessibles à partir des remontées mécaniques, le respect des normes, la formation des personnes chargées de tous les aspects de la sécurité ; s'assurer du nombre exact d'accidents, pour les plus graves en analyser les diverses causes et les facteurs éventuels d'aggravation des conséquences (un « Réagir montagne », à l'instar de « Réagir route », ainsi que nous l'avons proposé), afin d'en tirer un retour d'expérience pour éradiquer les causes récurrentes.

Bien que non exhaustives, ces quelques actions fondamentales, qui restent à mettre en œuvre, sont une priorité pour juguler les accidents de sports de glisse en stations et leurs sinistres conséquences.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Pour notre part, nous avons pris toutes les initiatives constructives possibles, et nous souhaitons qu'elles soient enfin prises en considération. Si la volonté collective de mettre en œuvre tous les moyens de prévention des risques d'accident de sports de glisse en stations survient enfin, nous réitérerons nos multiples observations et propositions. Nous prétendons, grâce à notre expérience acquise sur ce problème précis, être en mesure d'apporter de nombreux éléments permettant une approche franche des améliorations possibles.

Chaque saison, des vies d'enfants, d'adolescents et d'adultes, sont perdues pour des histoires de filets ou de matelas de protection mal posés, de déclenchements d'avalanche incomplets, de signalisations inadéquates, d'informations inadaptées... Est-il digne d'un pays comme la France de cautionner une telle incohérence en matière de prévention des risques des sports de glisse ?

Antoine Renard, président

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les actions de prévention contribuent directement à la qualité des conditions de vie des familles, sans lesquelles elles ne peuvent s'épanouir. À ce titre, elles doivent rester une priorité, d'autant que les occasions d'accidents paraissent s'être multipliées. Cela est sans doute lié à des changements d'habitudes observables tant en matière de consommation (types de produits achetés, diffusion des appareils électroniques), d'alimentation (recours aux plats préparés et au four à micro-ondes), que d'occupation des lieux de vie (maintien plus fréquent des personnes âgées à domicile qui pose des questions d'aménagement et d'équipement, progression du nombre des enfants gardés à domicile, problème d'exiguïté de certains logements qui entraînent des difficultés de rangement). De plus, il convient de toujours prendre en compte la diversité de ces lieux de vie : la maison, mais aussi le lieu de travail, les lieux de loisirs, les espaces périscolaires...

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Ces politiques ont été nombreuses et leur diffusion assez large, touchant effectivement les parents, les enfants... Les moyens de communication utilisés (affiches, spots télévisés...) ont, sans aucun doute, permis de faire passer des messages clairs et compréhensibles et ainsi d'identifier les types de risques, les lieux et les occasions pouvant sinon favoriser du moins exposer à des accidents et à quels types (cuisine, salle de bain, jardin...).

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

D'une manière générale, la prévention des accidents de la vie courante est partie prenante de toute démarche éducative. À ce titre, elle concerne tous les éducateurs, au premier rang desquels figurent les parents. Il ne s'agit surtout pas de donner à nos contemporains, et en particulier aux populations les plus exposées à ces accidents, l'impression qu'ils vivent dans un monde de « risques » mais de faire aux familles des propositions de comportements responsables pour soi et pour autrui.

Dans le détail, et compte tenu des changements que l'on peut discerner aujourd'hui dans la vie courante de nos concitoyens, plusieurs champs attirent l'attention, associant souvent des préoccupations à court terme et à plus long terme, du fait de l'impact possible sur la santé des individus : entreposage des produits ménagers et des médicaments ; chutes à domicile (dont les effets peuvent surtout être négatifs pour les personnes âgées, mais qui peuvent aussi concerner des enfants restés seuls chez) ; jeux et jouets ; effets des téléphones portables et autres appareils multimédias qui sollicitent et la vue et l'ouïe ; diffusion des piscines avec les questions autour de la capacité à nager mais aussi, par exemple, de l'exposition au soleil...

Pour chacun de ces domaines, les actions à envisager relèvent autant de la prévention et de la sensibilisation que de l'éducation aux conduites à tenir en cas d'accident (ne serait-ce que savoir qui prévenir). Ces actions pourraient concerner aussi bien les parents que les enfants et les adolescents, en tant que tels mais aussi parce qu'ils seront un jour responsables de famille. Ils pourront également sensibiliser en retour leurs parents et, plus généralement, les adultes autour d'eux.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Sans exclure d'autres initiatives, et compte tenu des orientations de notre mouvement pour l'année à venir, il nous paraît notamment important : de poursuivre la diffusion par le site internet et la revue interne de brèves et de fiches thématiques, comme celles réalisées sur le maintien à domicile des seniors ou celle autour de la sécurité des piscines, des méfaits de la télévision pour

les bébés ; d'actualiser les fiches existantes en fonction de nouveaux enjeux ; de continuer à apporter des réponses concrètes aux interrogations des mères de famille à propos de la sécurité de leurs enfants dans le cadre des chantiers-éducation ; de porter une attention particulière à la mise en commun des « bonnes pratiques » en matière de prévention des accidents de la vie courante.

Christian Zytynski, président

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Pour la CSF, la prévention doit tenir une place centrale dans les politiques de réduction des accidents de la vie courante. Elle doit s'articuler autour de deux axes, l'information et la conception des produits. L'information doit viser à donner à chacun de nous des éléments pour réduire les risques à son domicile dans ses différentes activités : information sur les produits ménagers, sur les risques électriques, sur les risques liés à l'aménagement de son logement. L'information lors de l'achat peut se révéler payante quand il s'agit d'outils de bricolage ou d'ustensiles pour la cuisine. C'est bien à l'ensemble des acteurs de se mobiliser pour la diffusion de l'information : pouvoirs publics, associations, établissements de santé, écoles, crèches, magasins... L'information doit être la plus concrète possible et utiliser les différents canaux de communication disponibles : plaquettes d'information, publicités, articles dans la presse, réunions d'information...

Mais cette information ne sera jamais suffisante pour enrayer complètement les accidents de la vie courante. Il est donc important également de porter une grande attention à la conception des produits. De nombreux progrès ont été réalisés dans la conception des bouchons des produits ménagers et des médicaments ou sur certains outils de bricolage. Les efforts dans ce sens doivent être poursuivis, que ce soit sur une base volontaire de la part des professionnels ou de façon obligatoire, par un renforcement de la réglementation. Enfin, une impulsion doit être donnée pour l'aménagement des logements des personnes âgées afin de réduire leurs risques d'accidents de la vie courante.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

De nombreuses politiques ont été initiées depuis trente ans dans le domaine des accidents domestiques, mais elles souffrent d'un manque de continuité et de cohérence. Une véritable politique de réduction des accidents de la vie courante doit être permanente afin de répondre aux risques propres à chaque âge. Il serait également illusoire d'espérer qu'une politique de réduction des accidents de la vie courante puisse réussir sans moyens financiers mobilisés, que ces moyens viennent des pouvoirs publics ou d'acteurs privés comme les mutuelles d'assurance. Il ne s'agira pas là de dépenses inutiles mais bien d'un investissement qui permettra de réduire le coût des accidents de la vie courante pour la collectivité. Néanmoins, ces politiques ont eu le mérite de mettre l'accent sur certains risques et de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la nécessité de se mobiliser.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Deux publics cibles doivent être priorités : les personnes âgées et les enfants. Ces publics doivent être la cible de campagnes d'information et de formation afin de leur faire acquérir les bons comportements ou de leur permettre de faire de bons choix (par exemple pour l'aménagement du logement des personnes âgées). Mais les personnes entourant ces publics doivent être également sensibilisées à la prévention des accidents de la vie courante. Les familles doivent ainsi être sensibilisées aux risques d'accident des personnes âgées dans leur logement, tout comme les personnes intervenant autour d'elles (aides ménagères, auxiliaires de vie...). De même, les adultes doivent être sensibilisés

aux risques pour les enfants et aux effets de leurs propres comportements sur la prise de risques des enfants.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

La Confédération syndicale des familles continuera à mener des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des familles en profitant des nombreuses activités qu'elle réalise sur le terrain : permanences consommation, actions de formation des

familles, actions parentalité, accompagnement scolaire, unions de parents d'élève (UPE-CSF)... Ces actions seront menées à partir d'outils réalisés au niveau national et local. La CSF va également consacrer trois émissions Consomag aux accidents de la vie courante en 2008. La CSF s'appuiera également sur sa fédération d'aide à domicile (Fédération nationale des associations d'aide familiale populaire – FNAAFP/CSF) afin de toucher les familles et les personnes âgées directement, mais également tous les professionnels (travailleuses de l'économie sociale et familiale, auxiliaires de vie...) gravitant autour d'eux dans leur logement.

Reine-Claude Mader, présidente

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

La prévention des accidents de la vie courante est un sujet qui mérite une action soutenue et surtout continue. C'est un thème sur lequel tous les acteurs concernés peuvent s'accorder sans esprit de polémique et sans revirement d'orientation politique. Les enjeux sont clairement identifiés, de même que les cibles. La seule problématique est de décider d'y mettre suffisamment de moyens sur le long terme pour assurer l'efficacité des campagnes. En termes économiques, c'est un investissement qui se justifie pleinement car, à côté des drames humains et familiaux que peuvent causer les accidents de la vie courante, il y a aussi un coût économique important, pour les familles et pour la collectivité. Pour ces différentes raisons, nous considérons qu'il convient d'accorder à la prévention des accidents de la vie courante une place plus importante que ce qui est fait aujourd'hui, non comme une priorité d'action ponctuelle mais comme un axe d'action ayant vocation à durer.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

De nombreuses initiatives ont été prises, des outils ont été créés, des campagnes d'information ont été faites, mais ce qui nous surprend est le manque de coordination et de continuité dans ces actions. La prévention des accidents de la vie courante recouvre évidemment différents types d'actions et de mesures. Parmi ceux-ci, un aspect important est celui de l'étiquetage des produits dangereux, sur lequel un travail doit être fait pour le rendre toujours plus compréhensible par tous ; des améliorations peuvent également être apportées sur les produits « à risques »,

leur conditionnement, leur mode d'ouverture par exemple. Mais un point essentiel, et sans doute le plus difficile à mettre en œuvre, est celui de l'information et de la communication. Les accidents de la vie courante et les moyens de les éviter sont un sujet sur lequel il est nécessaire de communiquer de façon très récurrente et par divers canaux pour toucher le plus large public possible. La multiplicité des acteurs et des intervenants peut donc être un atout, mais à condition qu'il existe une volonté politique générale qui crée un cadre propice aux actions des uns et des autres, pour assurer un financement lorsque c'est nécessaire, une complémentarité des actions et une dynamique nationale. Des initiatives en ce sens avaient été annoncées en 2005 par le secrétaire d'État en charge de la consommation. À notre connaissance, elles semblent avoir fait long feu ; on ne peut que le regretter.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Il est nécessaire d'évaluer les résultats et l'impact des campagnes de prévention qui ont pu être menées jusqu'à présent et, en fonction de ces évaluations, de reconduire de façon régulière les campagnes qui se sont avérées les plus efficaces. Une attention toute particulière doit être portée aux publics dits « sensibles », qui disposent d'un moindre accès à l'information, ou qui, pour des raisons de langue, ne peuvent être atteints que par une communication plus ciblée. La prévention des accidents de la vie courante auprès des publics les plus touchés, à savoir les jeunes enfants et les personnes âgées, doit être faite dans le cadre de campagnes suivies, très régulièrement renouvelées. Ainsi, une information systématique devrait être prévue tous les ans dans les écoles. Il est d'autre part nécessaire d'encourager les initiatives diverses, décentralisées qui peuvent être mises

en place par les différents acteurs de terrain, en particulier associatifs. Cela implique des possibilités de financement ou la mise à disposition d'outils, avec une bonne information sur l'existence de ceux-ci.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

De nombreuses associations locales de la CLCV mènent depuis des années des actions d'information sur la sécurité domestique et la prévention des accidents de la vie courante auprès des publics avec lesquels elles sont en contact. Elles continueront à mener ces actions de terrain dans les années à venir.

Henri Joyeux, président

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les accidents de la vie courante demeurent une des premières causes de mortalité accidentelle en France. Ils sont responsables de 19 000 décès par an et de plus de quatre millions d'hospitalisations. Ils représentent une source de souffrance importante pour les familles (un enfant sur trois, victime de brûlures, garde des séquelles esthétiques ou fonctionnelles) et une lourde charge pour la société – le coût des accidents de la vie courante pourrait représenter jusqu'à 10% des dépenses de santé. Ils constituent de ce fait un problème majeur de santé publique auquel nul ne peut rester indifférent. Or, tous les experts en épidémiologie le soulignent : les accidents de la vie courante sont presque toujours évitables et des mesures de prévention adaptées pourraient permettre d'en réduire significativement le nombre. C'est pourquoi, dans ce domaine plus qu'ailleurs, la prévention est essentielle et devrait être considérée comme une préoccupation de premier plan par les pouvoirs publics.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Notre expérience d'organisation de consommateurs nous conduit à constater que les politiques de prévention des accidents domestiques se sont jusqu'à présent développées sans véritablement porter l'ambition d'une politique globale coordonnée et pérenne. Des actions ciblées ont été conduites, souvent avec succès, pour lutter contre les cas de mort subite du nourrisson, pour inciter au port du casque de ski ou prévenir les noyades en piscine. Le plan de communication qui a été initié en 2004 portait de nombreuses attentes, mais ses traductions sur le terrain ont été décevantes. À

l'occasion de ces campagnes, de multiples supports de qualité ont été produits par l'INPES, la CSC la DGCCRF, l'INC, les associations de consommateurs et les associations familiales, les organisations professionnelles, mais aucune action coordonnée de tous ces acteurs n'aura permis de tirer le meilleur parti de ces initiatives restées souvent isolées. De plus, les investigations de Familles de France sur les circonstances de certains accidents, comme les brûlures, ont également permis de constater que les données relatives à l'accidentologie ne sont pas toujours très précises et que leur centralisation pose encore problème, ce qui constitue un sérieux handicap pour décider de mesures de prévention adaptées.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Le nombre de décès dus à un accident de la vie courante demeure en France à un niveau élevé par rapport aux autres pays de l'Union européenne, et la perception du risque dans la population reste toujours à un niveau très inférieur à ce qu'elle devrait être. C'est pourquoi la prévention des accidents de la vie courante doit être élevée au rang de priorité nationale et tous les acteurs de la société doivent être mobilisés pour agir de façon concertée. Les campagnes de prévention sont à elles seules insuffisantes pour inciter les familles à modifier leur comportement. Il est indispensable de les prolonger et de les accompagner d'actions de proximité pour former, transmettre les bons comportements de prévention et les gestes qui sauvent.

En conséquence, nous préconisons de conduire simultanément des actions de prévention à plusieurs niveaux : une campagne nationale de communication, via les grands médias, pour sensibiliser la population aux

risques de la vie courante – une semaine de la prévention des accidents domestiques pourrait ainsi être instituée chaque année pour fédérer tous les acteurs et améliorer la prise de conscience des risques dans la population ; des actions de proximité à des moments choisis (préparation à l'accouchement, maternité, passage du permis de conduire) pour transmettre à tous, dès la maternelle, de manière concrète et pratique une culture de la prévention. D'une manière plus formelle, nous souhaitons qu'avant de quitter l'école, ou en passant l'examen du permis de conduire, ou à l'occasion des visites médicales dans le cadre professionnel, il soit offert à chaque individu de recevoir à plusieurs reprises des formations sur les gestes qui sauvent. Selon la Croix-Rouge, 10 000 vies pourraient être sauvées si 20% de la population recevait une formation dans ce domaine.

La sécurité des produits doit aussi être renforcée. La mondialisation et internet font qu'aujourd'hui de très nombreux produits et objets se trouvent en circulation sans que la sécurité minimale que le consommateur est en droit d'attendre soit garantie. Nous souhaitons par conséquent un renforcement des contrôles et la mise en œuvre de moyens accrus pour contrôler les produits en vente sur internet. Un site dédié, mis en place par les

pouvoirs publics, permettrait d'alerter le consommateur en continu sur les dérives qui y sont relevées.

Nous souhaitons enfin que les moyens d'améliorer la sécurité des produits soient étudiés à chaque fois que nécessaire et que les mesures préconisées soient mises en œuvre avec toute la rigueur requise. Nous attendons de ce point de vue la mise en œuvre des mesures pour le contrôle des manèges, la révision des normes des alarmes de piscine à détection d'immersion et l'obligation réglementaire du port du casque pour les jeunes cyclistes.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Familles de France et son réseau associatif sont prêts à se mobiliser dans ce contexte pour développer des actions de proximité, aller à la rencontre de toutes les familles et dans les écoles pour transmettre des messages de prévention, comme nous l'avons déjà fait en 2007. Le site internet et la revue de Familles de France diffusent régulièrement des informations, des conseils sur la prévention des accidents domestiques, et l'association poursuivra son action en ce sens.

Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (gresel.org)

Laurent Lhardit, *secrétaire*

Précision préalable du Gresel aux réponses apportées : le Gresel agit dans le seul domaine de la sécurité électrique dans le logement. Pour cette raison, la contribution du Gresel est limitée à ce seul sujet. Cette contribution émane du « collège consommateurs » du Gresel, constitué à ce jour de neuf organisations représentatives des consommateurs (ALLDC, CGL, Cnafal, CNAFC, CNL, Familles de France, Orgeco, UFCS, Unaf). Elle a été validée par l'ensemble des organisations membres du Gresel au titre de son « collège professionnel ».

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

La prévention des accidents de la vie courante liés aux installations électriques dans le logement constitue un enjeu de société. On considère que l'électrification et l'électrocution font 4 000 victimes chaque année en France, dont 100 décès. D'autre part, on considère que plus du tiers des 250 000 incendies qui se déclarent chaque année en France en milieu domestique sont d'origine électrique. Il y a donc urgence à accorder une attention particulière à la prévention dans ce domaine.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Dans le domaine des accidents liés à l'électricité domestique, la prévention s'est appuyée jusqu'à présent sur des politiques insuffisantes pour résorber un phénomène très lourd si l'on considère le bilan annuel sur le plan humain (victimes) et matériel (incendies en particulier). Si l'on peut considérer que la législation relative aux installations électriques est pour sa part efficace, elle a un impact limité aux installations neuves ou rénovées, alors que l'on considère que les installations électriques de 7 millions de logements

anciens ne répondent plus aujourd'hui aux règles élémentaires de sécurité, et que plus de 2 millions d'entre elles sont même particulièrement dangereuses.

Face à un phénomène aussi lourd, une prévention efficace ne peut se limiter à des campagnes d'information. La mise en application prochaine de la loi sur le diagnostic des installations électriques de plus de quinze ans lors de la mutation des logements est un premier pas. Mais force est de constater que cette loi ne concernera qu'un nombre limité de logements chaque année et qu'elle n'entraîne aucune obligation en matière de mise hors danger des installations concernées puisqu'elle met en place une simple obligation d'information.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Si l'on considère pour commencer les seuls outils mis à disposition par la loi, le diagnostic obligatoire des installations électriques anciennes peut constituer un point d'appui fort pour développer la prise de conscience de la part des propriétaires et des locataires de logements sur les risques liés à des installations électriques vétustes. De ce point de vue, des campagnes d'information doivent être développées afin que les conclusions des diagnostics entraînent le plus souvent possible les travaux de mise hors danger lorsque le résultat du diagnostic le justifie.

Si l'on considère maintenant les actions qu'il faudrait mener pour engager fortement la résorption du parc d'installations électriques domestiques dangereuses, le Gresel a été étroitement associé à la rédaction de l'avis du CNC relatif à la sécurité des installations électriques des particuliers (septembre 2005), qui propose aux

pouvoirs publics d'adopter une série d'actions, parmi lesquelles : l'obligation faite aux bailleurs de se conformer aux exigences minimales de sécurité telles que décrites dans la loi sur le diagnostic des installations électriques au moment de la vente ; l'obligation faite au bailleur de délivrer au nouveau locataire une attestation de conformité de l'installation électrique lorsque cette dernière a plus de quinze ans ; l'obligation de vérifier la présence d'une installation de mise à la terre dans les immeubles collectifs d'habitation, et d'y remédier en cas d'absence ; la création d'un observatoire permettant de collecter et d'analyser les données statistiques issues des contrôles des installations électriques anciennes ; l'amélioration et l'adaptation des dispositifs publics (aides) permettant d'accompagner le financement de la mise en sécurité des installations électriques vétustes. Le coût économique de ces mesures supposerait qu'elles soient élaborées de manière progressive, en étroite concertation avec l'ensemble des agents économiques et sociaux concernés.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Le Gresel se positionne depuis sa création en 2004 comme un groupe de réflexion et d'action dans le domaine considéré. Convaincu de la nécessité, en matière de sécurité, de diffuser des messages simples et unitaires, le Gresel souhaite s'associer à toute campagne d'information sur le sujet des installations électriques domestiques. Il souhaite en particulier agir de manière directe auprès du couple vendeur/acheteur d'un logement pour qu'il soit sensibilisé à la nécessité de procéder à des travaux sur l'installation électrique lorsque le diagnostic aura montré qu'une ou plusieurs des exigences minimales de sécurité n'est pas satisfaite au terme du contrôle.

D'autre part, le Gresel souhaite poursuivre des actions de concertation avec les pouvoirs publics et avec les professionnels de la sécurité domestique pour qu'une législation contraignante permette, progressivement, de procéder à la mise hors danger des installations électriques anciennes.

Gema Prévention

Groupement des entreprises de mutuelles d'assurance - Prévention (gema.fr)

Patrick Jacquot, président

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les accidents de la vie courante constituent aujourd'hui un fléau national dont l'ampleur est trop souvent méconnue. Ces accidents sont en effet bien plus meurtriers que les accidents de la route, avec 11 millions d'accidents, 4,5 millions de blessés et près de 19 000 morts par an. Qui plus est, la France est plutôt en retard par rapport à ses voisins européens. Aussi convient-il d'accorder une attention renforcée à ce problème de société.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

La prévention de ces accidents n'a manifestement pas la place qu'elle mérite dans les préoccupations et les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics. Aussi est-il nécessaire, au même titre que pour les accidents de la route, que la diminution du nombre de ces accidents devienne un véritable enjeu politique. Pour cela, il est nécessaire que l'État, qui peut seul donner à cette cause nationale l'impulsion et le cadre d'actions ad hoc, se mobilise. On peut imaginer la création d'une entité interministérielle de coordination ou la reconnaissance de ces accidents comme cause nationale, au même titre que la sécurité routière et avec les mêmes moyens, notamment en termes de communication.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Nous pensons que les actions prioritaires devraient s'adresser en priorité aux publics les plus exposés que sont les enfants et les personnes âgées. Aux enfants parce qu'une vie supprimée ou plus encore mutilée dans

le jeune âge revêt des conséquences lourdes, avec le handicap à porter pendant toute la vie. Et aussi parce qu'il appartient à la société d'apporter une attention et une protection réelles aux enfants, les adultes de demain.

La protection des personnes âgées constitue aussi une préoccupation essentielle dans une société comme la nôtre, où le nombre et l'âge des seniors ne cessent d'augmenter avec, inéluctablement si nous ne faisons rien, l'augmentation de ces accidents. N'hésitons pas à prendre exemple sur les expériences étrangères comme au Québec ou dans les pays nordiques qui apportent depuis de nombreuses années des solutions innovantes à ces problèmes.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Gema Prévention, et les mutuelles d'assurance qui en définissent la politique, n'ont pas attendu pour donner toute sa place à la prévention des accidents de la vie courante. Si nous poursuivons activement nos actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, nous avons consacré en 2007 davantage de moyens financiers aux accidents de la vie courante. Nos interventions se sont concentrées principalement sur la prévention des risques des enfants par le conseil aux jeunes parents et grands-parents ainsi que sur l'incendie domestique dans le cadre d'un partenariat avec la brigade des sapeurs-pompier de Paris. Dans les prochaines années, et sans préjuger des décisions que prendront les représentants des mutuelles, nous devrions maintenir cette tendance, conforme à la logique d'une politique de prévention mutualiste d'accompagnement des sociétaires tout au long de leur vie.

Philippe Lamoureux, *directeur général*

L'INPES est un établissement public administratif chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement.

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

La prévention des accidents de la vie courante – près de 19 000 décès par an – représente un véritable enjeu de santé publique. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Les accidents de la vie courante sont en effet responsables d'un cinquième de la mortalité totale chez les enfants jusqu'à quatre ans, et les deux tiers d'entre eux concernent les personnes âgées de plus de 75 ans. Malgré une baisse importante de la mortalité par accidents de la vie courante depuis les années 1980, qui résulte très certainement des efforts réalisés dans le domaine de la prévention, les accidents de la vie courante sont encore trop nombreux aujourd'hui, d'autant qu'une grande partie d'entre eux pourrait être évitée. Un réel effort doit être poursuivi en termes de prévention.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Une politique de prévention des accidents de la vie courante doit comprendre plusieurs volets : un recueil des données épidémiologiques ; une sécurisation de l'environnement par la mise en place de mesures réglementaires et le contrôle de leur application ; ainsi qu'une information du public.

La grande difficulté qui se fait jour lorsqu'il s'agit de déployer des politiques de prévention réside dans la

multitude des types de risques que regroupent les accidents de la vie courante (lieux et modalités de survenue). En termes de sensibilisation et d'information du public, les publics à cibler et les messages à diffuser s'avèrent de fait très différents selon la nature de l'accident, d'où une réelle difficulté à mener une action globale, efficace et visible. D'autre part, au niveau national, les acteurs œuvrant dans le champ de la prévention des accidents de la vie courante sont peu nombreux et appartiennent le plus souvent à des institutions différentes.

Toutefois, un certain nombre de points positifs peuvent être soulignés. Pour la prévention des noyades en piscine ou encore des défenestrations accidentelles par exemple, de véritables politiques combinant suivi épidémiologique, mesures réglementaires, sécurisation des produits et sensibilisation des populations ont été mises en œuvre. La température de l'eau chaude sanitaire a fait l'objet d'une réglementation en France et permettra ainsi de réduire le nombre de brûlures, notamment chez les jeunes enfants. Les ateliers sur la prévention des chutes des personnes âgées se sont multipliés, un référentiel sur la « prévention des chutes chez les personnes âgées » a été édité et très largement diffusé par l'INPES. Il reste néanmoins à évaluer l'efficacité de ces initiatives et à les généraliser.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Premièrement, la prévention des accidents de la vie courante doit prendre en compte les inégalités sociales de santé et viser à les réduire. Les publics issus des catégories sociales les plus défavorisées sont particulièrement exposés, et les politiques de prévention devront à l'avenir intégrer cet enjeu à part entière.

Deuxièmement, la mise à disposition de données épidémiologiques approfondies, décrivant notamment les circonstances de survenue des accidents et les caractéristiques des victimes, est indispensable pour mettre en place des dispositifs de prévention ciblés et efficaces.

Enfin, pour avoir une action efficace, concertée et afin de rendre visible l'action de chacun, il paraît important de valoriser et de promouvoir le plan national de prévention des accidents de la vie courante en s'articulant avec les autres plans nationaux existants, tel que le plan national Bien Vieillir.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Les dispositifs de prévention doivent agir à la fois sur les comportements individuels en sensibilisant et en informant le public, mais aussi sur l'environnement (équipements, produits...) pour le rendre plus sûr et pour favoriser l'adoption de comportements préventifs. Il s'agira notamment pour l'INPES d'articuler la mise en

œuvre de dispositif de sensibilisation avec les évolutions réglementaires pour une meilleure efficacité de l'action. D'autre part, des dispositifs de prévention seront développés afin de toucher plus particulièrement les publics les plus défavorisés et les plus vulnérables, à l'instar de ce qui a été fait dans le domaine de la prévention des défenestrations accidentelles par exemple. Il s'agira non seulement de rendre les supports de communication compréhensibles et accessibles à tous, mais également d'accompagner le message préventif en établissant des partenariats privilégiés avec les acteurs locaux qui se feront les relais des messages : infirmières, pédiatres, personnels des crèches, travailleurs sociaux, aides à domicile, etc.

Un travail sera également conduit pour mutualiser, recenser et valoriser les expériences françaises. L'organisation chaque année des « Journées de la prévention » est un exemple d'action qui permet de rassembler une grande diversité d'acteurs (associatifs et institutionnels, aux niveaux local et national) et échanger sur les initiatives entreprises en France, mais aussi à l'international.

Dr Françoise Weber, *directrice générale*

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Les accidents de la vie courante constituent la plus grande part des « traumatismes non intentionnels ». Ils représentent plus de 11 millions de personnes accidentées chaque année, dont près de 5 millions ont recours aux urgences des hôpitaux (près de 15 000 par jour !), loin devant les accidents de la circulation ou les accidents du travail. Ces accidents, peu graves en majorité, sont cependant à l'origine de près de 19 000 décès chaque année en France (pour un peu plus de 4 000 par accident de la circulation et un millier par accident du travail).

L'Institut de veille sanitaire est à l'origine de la production de ces résultats. Dès sa création, il a considéré que ce sujet constituait une priorité dans le cadre de ses missions de surveillance de l'état de santé de la population définies par la loi de 1998. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. On reconnaît désormais depuis plus de vingt ans que les accidents de la vie courante peuvent et doivent être évités par une prévention adaptée et efficace, reposant sur une connaissance suffisante des facteurs de risque et de survenue des accidents.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

En accidentologie, les connaissances résultent de la mise en œuvre de techniques et de savoir-faire très variés. Pour sa part, l'InVS assure ses missions de surveillance surtout grâce à l'épidémiologie. Il continuera à le faire, en diversifiant les approches, essentiellement au travers d'enquêtes épidémiologiques : enquêtes destinées à connaître les facteurs de risque de survenue des

accidents ; enquêtes sur les événements accidentels ; enquêtes sur les séquelles d'accidents et le devenir des accidentés.

Ces enquêtes sont de différents types : descriptives transversales, par collecte en continu, déclarations obligatoires, enquêtes thématiques, enquêtes rétrospectives, sur les facteurs de risque, suivis de cohorte, etc.

Mais en accidentologie d'autres outils que l'épidémiologie produisent du savoir utile pour la prévention : les études détaillées d'accidents, d'un cas ou de très petites séries de cas, même non représentatives de l'ensemble des accidents, sont couramment utilisées pour établir ou modifier la réglementation ou pour émettre des avis destinés à protéger le consommateur. Dans ce cas l'épidémiologie n'est pas adaptée : il est illusoire de souhaiter mettre en place une étude spécifique à chaque type d'accident. Ces études de cas, couramment menées hors InVS à partir de signalements d'accidents survenus avec des produits dangereux ou de situations accidentelles graves, sont précieuses et doivent continuer à être encouragées. Leurs résultats doivent être largement diffusés. Ils participent, avec la diffusion des travaux de l'InVS à une meilleure compréhension des enjeux et du caractère évitable d'accidents graves, coûteux pour la collectivité et les individus.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Le plan annuel de prévention des accidents de la vie courante, mis en place par le Comité national de santé publique sous la présidence de la Direction générale de la santé, mérite d'être amplifié et relayé auprès du public,

des élus et des associations. L'INPES et la DGS, avec des moyens suffisants, ont toute légitimité pour assurer au titre de la santé la coordination et la mise en œuvre des actions de prévention prévues dans le cadre de ce plan.

La recherche en accidentologie de la vie courante, peu développée en France, doit être favorisée. De multiples thèmes doivent être explorés : le développement des classifications sur les traumatismes ; la détermination des populations à risque d'accident ; le rôle de la précarité ; les facteurs de risques environnementaux ; le coût des accidents pour la collectivité et les personnes ; les séquelles sur le long terme ; les outils d'évaluation rigoureux des campagnes de prévention, etc.

Enfin, les coopérations européennes et internationales en accidentologie de la vie courante, qui concernent tous les domaines évoqués ci-dessus, doivent bénéficier d'une vision stratégique et d'une coordination interministérielle à la hauteur des enjeux.

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

La signature d'un protocole d'échanges et de collaboration, prévue en 2008, permettra de systématiser les échanges sur les accidents de la vie courante entre les acteurs publics majeurs sur ce domaine : l'InVS, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la Commission de la sécurité des consommateurs, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Institut national de la consommation, deux directions du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (direction générale de la Santé et direction des Sports). Les liens de ces organismes avec des structures privées (assureurs, mutuelles, industriels, etc.) doivent être favorisés.

Alain Bazot, président

Quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Avec 4 à 6 millions d'accidents, près de 19 000 décès annuels, 11% des accidentés qui gardent des séquelles physiques ou psychiques, représentant 10% des coûts de soin, les chiffres annuels des accidents de la vie courante invitent à accorder une importance particulière à la prévention, d'autant qu'au vu du vieillissement de la population, les accidents domestiques risquent d'être l'un des principaux fléaux sécuritaires du XXI^e siècle. Dans les États du Nord, les accidents de la vie courante ont été élevés au rang de cause nationale, et l'action déterminée des pouvoirs publics a permis une division par trois du nombre d'accidents.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Les pouvoirs publics ont soufflé le chaud et le froid sur la prévention des accidents de la vie courante. En 2004, M. Raffarin voulait réduire de 50% la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quatorze ans et de 25% les décès par chute des plus de 65 ans. Mais en dépit des discours et de quelques campagnes menées de temps à autre, la question n'a jamais été véritablement prise à bras le corps. Par exemple, le projet annoncé en 2004 de laboratoire sur les accidents de la vie courante permettant d'avoir une information étayée sur l'accidentologie est toujours dans les cartons.

De plus, certaines recommandations en matière de sécurité domestique tardent à être mises en œuvre. Par exemple, en matière d'installation électrique dans l'ancien, un avis de la Commission de sécurité des consommateurs a été rendu en 1996, mais la loi n'a été

adoptée qu'en 2004. Par ailleurs, certaines lois ne sont pas suffisamment efficaces. Ainsi, s'agissant de la sécurité des piscines, malgré la loi, 30% de propriétaires sont toujours sans équipement, comme l'a relevé une enquête de l'UFC-Que Choisir, et encore la loi et ses décrets d'application tolèrent des alarmes peu sûres, notamment celles de détection d'immersion.

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

Il importe de donner les moyens matériels à la hauteur de l'enjeu, tant en termes financiers que d'expertise. Il faut ainsi accroître les moyens financiers des autorités, notamment de la Commission de sécurité des consommateurs dont le budget a été considérablement réduit depuis sa création, alors même que ses missions restent essentielles. Aussi, pour une communication plus pertinente, le laboratoire sur les accidents de la vie courante, véritable recensement de l'accidentologie, doit être créé.

Il importe également d'accroître les modes d'information quant aux produits rappelés car dangereux. Le site internet de l'UFC-Que Choisir est l'un des rares qui donnent la liste des produits rappelés, information actualisée au jour le jour. La DGCCRF, elle, ne prend pas à bras le corps ce rôle d'information puisqu'il n'y a rien sur son site Internet, et elle ne semble pas s'intéresser au taux de retour des produits rappelés. Les enquêtes de l'UFC-Que Choisir montrent pourtant que ce taux de retour est très faible : en moyenne moins de 20% des produits rappelés sont renvoyés par les consommateurs.

Marie-Brigitte Vignon, *vice-présidente*

Selon vous, quelle place faut-il accorder à la prévention des accidents de la vie courante ?

Sans hésiter, l'UFCS estime qu'il faut donner une place majeure aujourd'hui à la prévention des accidents de la vie courante. Beaucoup a été fait et est encore fait dans les domaines notamment de la sécurité alimentaire, de la sécurité des jouets, et bien sûr de la circulation routière. Grâce à cela, la situation est nettement meilleure aujourd'hui dans ces domaines. La notion d'accidents de la vie courante ou de la vie domestique n'est pas claire dans l'esprit des consommateurs-citoyens. Il faut, sans plus tarder, engager des campagnes d'information et de prévention.

Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?

Pour ce qui concerne les accidents de la vie courante, on mentionne le nombre extrêmement important d'accidents survenus chaque année sans permettre la prise de conscience que ces accidents sont des chutes, des incendies, des électrocutions, des accidents dus au bricolage ou au jardinage, l'absence de protections à bicyclette ou en rollers... Dans la sphère privée où chaque individu se pense plus malin que les autres, il est difficile d'« imposer » des comportements de prudence !

L'UFCS, avec les autres associations de consommateurs, a été chef de file pour obtenir le label « campagne d'intérêt général ». Celui-ci n'a pu être utilisé par manque de ressources financières. À l'époque où M. Jacob était ministre en charge de la consommation, un comité interministériel avait été créé sur le thème de la sécurité domestique. Mais qu'a-t-il permis de faire avancer dans le domaine de la prévention ? De nombreux outils ont été créés pour la prévention des

accidents chez les enfants et ont certainement eu des effets positifs. Pour prévenir les incendies, pour prévenir les accidents subis par les personnes âgées, quelles actions ont été engagées ?

Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être menées ?

S'il faut sans hésiter poursuivre l'effort de prévention auprès des enfants et de leurs parents dans le cadre des crèches et des écoles ou centres de loisirs, l'UFCS estime qu'il est grand temps de mener des actions dont la cible serait les personnes âgées. En effet, cette catégorie est de plus en plus nombreuse ; il est souhaitable de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur domicile (autonomie, meilleure santé).

Mais, les personnes âgées sont un public moins captif que les enfants. Il faudra donc mener des campagnes TV, sensibiliser les auxiliaires de vie et les familles. Dans le même temps que serait menée une campagne de prévention des accidents auprès des personnes âgées, celles-ci devraient pouvoir trouver un lieu d'information complémentaire (dans les mairies, par exemple) pour éviter d'être la proie de démarcheurs venant vanter les mérites d'un détecteur de fumée ou d'une installation sanitaire spécifique...

Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Actuellement, l'UFCS reconnaît qu'elle ne s'est pas investie dans la prévention des accidents de la vie courante auprès des personnes âgées. Mais des adhérentes de Nice ou de Limoges, notamment, se disent prêtes à participer à un projet sur ce thème.

Dans la région de Lyon, une équipe UFCS mène des actions de prévention dans les écoles en utilisant un outil pédagogique conçu par elle (poupées à habiller en fonction de l'activité que l'enfant va pratiquer, sans oublier par exemple le casque avec le vélo ou les skis). Cette équipe lyonnaise, qui a mené des actions de formation à la nutrition à l'aide du « jeu du libre-service »

a le sentiment que le thème de la prévention des accidents de la vie courante est moins attractif. Est-ce parce que cela n'apparaît pas comme concernant la santé ou comme, nous le disions précédemment, cela relève du domaine privé ? Il faudrait tenir compte de cette remarque dans une campagne.

Manuscrit achevé le 11 juin 2008

Direction de la publication : Eric Briat, INC
Coordination éditoriale : Armelle Madelaine, INC
Conception et réalisation : Couleur lune
Secrétariat de rédaction : Georges Quesne
Crédits photos : Jérémie Bembaron – In Visu
Impression : papier PEFC - Imprimerie Vincent



Remerciements à Didier Tabuteau, professeur associé de l'Université Paris Descartes, codirecteur de l'Institut droit et santé, responsable de la Chaire santé de Sciences Po

Edité en septembre 2008

Chaque jour :

30 000

accidents,

de la vie

courante,

12 000

blessés,

50 décès.



Commission de la Sécurité des Consommateurs
Institut National de la Consommation
Macif Prévention